

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 8 juin 2015
Séance du 26 mai 2015

18 Contrat de Ville - programmation 2015 - demande de subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :
- Nombre de conseillers en exercice :
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

39

39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

La Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a introduit la réforme de la politique de la ville. La mise en œuvre de cette politique se traduit concrètement sur notre territoire par l'élaboration du contrat de ville 2015/2020 de la Communauté d'Agglomération Creilloise et par la nouvelle géographie prioritaire. Sur la commune, les quartiers Rouher, des Cavées et du Moulin, regroupés sous l'intitulé « Les Hauts de Creil », sont prioritaires.

Dans ce contexte de réforme, l'année 2015 se présente comme une année de transition entre le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et le contrat de Ville. Dans ce but, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Creilloise et les communes de Creil, Montataire, Nogent sur Oise et Villers St Paul ont signé, le 13 février 2015, un protocole sur les orientations stratégiques du futur contrat de Ville.

A la suite de cette signature, monsieur le Préfet de l'Oise a adressé, par courrier en date du 27 mars 2015, à monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Creilloise le montant des crédits 2015 « politique de la ville » pour l'agglomération (652 115 €) et les modalités de répartition basées sur le nombre d'habitants définis par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

Le montant alloué par habitant étant de 19,79 €, le montant des crédits pour la ville de Creil s'élève à 310 279 € auxquels s'ajoutent 17 500 € au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances (55 000 € à l'échelle de l'agglomération).

Prenant en compte ces éléments, la Communauté d'Agglomération Creilloise, en partenariat avec les communes, a lancé en février 2015, un appel à projet commun basé sur les premiers éléments du diagnostic du contrat de ville intercommunal.

maintenant !

A l'issue de cet appel à projet, 40 actions ont été proposées à l'échelle de Creil par les services municipaux, le Centre Communal d'Action Sociale et les associations creilloises.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce programme d'actions 2015 dont le détail est ci-annexé. Le 20 mai dernier, cette programmation a fait l'objet d'une concertation avec les services de l'Etat et les autres partenaires financiers de la ville lors du comité de programmation à la Communauté d'Agglomération Creilloise. De manière générale, les actions municipales sont orientées principalement dans le champ de la cohésion sociale, les actions associatives interviennent davantage dans le champ de l'insertion et du cadre de vie. Le public ciblé par cette programmation 2015 concerne en priorité les jeunes, les familles et les publics les plus fragiles.

Il vous est demandé :

- d'approuver la proposition de programmation 2015 « politique de la ville » ci-annexée,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires à ces demandes de subventions.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi du 1^{er} août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu le protocole des orientations stratégiques entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération Creilloise et les communes de Creil, Montataire, Nogent sur Oise et Villers St Paul en date du 13 février 2015,
Vu l'avis de la commission «Solidarité, santé et petite enfance» en date du 26 mai 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la proposition de programmation 2015 « politique de la ville » ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, à négocier éventuellement et à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15
et publication ou notification le 15/06/15
affiché le 10/06/15
CREIL, le 15/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 11/06/2015

Reçu en préfecture le 11/06/2015

Affiché le



ID : 060-216001743-20150608-DLRG1506018-DE